

Différend : 2021-007

Date : 2022-02-18

Description du différend :

Le 10 novembre 2021, le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) a émis un avis de contravention à la responsable d'un service en milieu familial (RSG) à la suite d'une visite de conformité effectuée par l'agente de ce BC.

L'avis de contravention mentionne que la trousse de premiers soins dont la RSG dispose aurait été non conforme, notamment, parce que la trousse contenait un rouleau de bandage de gaze stérile de 50 mm × 9 m et un rouleau de bandage de 102 mm × 9 m, alors que l'Annexe I du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE) exige « Des rouleaux de bandage de gaze stérile (de 50 mm × 9 m et de 102 mm × 9 m) »

La partie demanderesse conteste l'avis de contravention et soulève que l'interprétation que le BC donne de l'utilisation de l'article « des » à l'Annexe I est incorrecte. A son avis, en utilisant l'article « des » rouleaux (de 50 mm × 9 m et de 102 mm × 9 m), le législateur fait référence à un rouleaux de chaque format indiqué. Elle conclut que car la trousse de premiers soins de la RSG contenait deux rouleaux, un de de 50 mm × 9 m et un de 102 mm × 9 m, l'avis de contravention était non justifié.

Position ministérielle exécutoire :

**AVIS**

**La présente position ne constitue pas une opinion ou une interprétation juridique. Elle s'appuie sur les renseignements présentés par les parties dans le cadre de la demande de règlement d'un différend et n'a pas pour effet de conférer une valeur juridique à la preuve présentée**

L'Annexe I du RSGÉE exige que la trousse dont dispose la RSG contienne, notamment, des rouleaux de bandage de gaze stérile (de 50 mm x 9 m et de 102 mm x 9 m). Les parties du présent différend ne contestent pas que la RSG disposait dans sa trousse d'un rouleau de chaque grandeur exigée, donc « des rouleaux des rouleaux de bandage de gaze stérile (de 50 mm x 9 m et de 102 mm x 9 m) ». La trousse était donc conforme aux exigences de l'Annexe I du RSGEE. L'avis de contravention s'avère non non-justifié.